



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 septembre 2023
Convocation du : 22 septembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Martine DUBREU, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE23.135

AMENAGEMENT DURABLE
CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE AVEC L'ASSOCIATION
POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION DE LA VALLÉE DE LA LYS ET
FLANDRE INTÉRIEURE
IMMEUBLE SIS 4 RUE JEAN JAURES

Autorisation - Approbation



Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

L'immeuble sis 4 rue Jean Jaurès, cadastré BH 78 et BH 79 se compose de bureaux répartis au rez-de-chaussée et au premier étage. Une partie de cet immeuble est actuellement occupée gracieusement par l'Association pour l'Emploi et la Formation de la Vallée de la Lys et Flandre Intérieure dénommée Mission Locale. Ces bureaux présentent une surface de plancher d'environ 250 mètres carrés. Aucun public n'est reçu dans ces bureaux, l'accueil se faisant dans les locaux situés à la Cité Sociale Le Trait d'Union au 57 rue Paul Bert.

Le bâtiment étant à ce jour déjà occupé, il convient de régulariser cette occupation.

Au regard de l'objet d'intérêt général de la structure, la mise à disposition est consentie à titre gracieux, et accordée aux charges et conditions reprises dans la convention jointe à la présente délibération. Les charges relatives aux consommations d'eau, d'électricité et de gaz, payées annuellement par le locataire, seront calculées sur la base des factures constatées en fin d'année et établies au prorata de la surface du bâtiment occupée par le locataire. De nature précaire, la mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} septembre 2023, pour une durée de 1 an expressément renouvelable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la mise à disposition intégrale du bâtiment sis au 4 rue Jean Jaurès par la Ville à la Mission Locale, selon les conditions de la convention de mise à disposition dont le projet est annexé à la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition ainsi que tous actes et documents relatifs à cette disposition, qui en seraient la suite et la conséquence.

N'ont pas pris part au vote :

Bernard HAESBROECK, Hugues QUESTE, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Céline LEROUX, Jean-Louis MERTEN, Carole CASIER, Lahcem AIT EL HAJ, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Valérie PRINGUEZ, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Philémon BRUNET

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

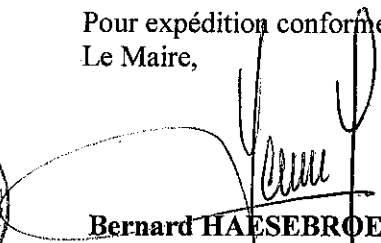
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Sophie TANGHE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille